

Les arts souverains dans une Capitale nationale, Mémoire sur l'avant-projet de politique culturelle du de la Ville de Québec
Par Bastien Gilbert, RCAAQ, décembre 2002

Le RCAAQ

Le *Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec* est un organisme de service national, fondé en 1986 pour offrir à ses membres des services de formation, de promotion et de représentation notamment auprès des instances gouvernementales québécoises. Le réseau des centres d'artistes est étendu à tout le Québec. Le RCAAQ compte aujourd'hui 53 membres, répartis dans 14 régions et 20 villes du Québec. C'est le réseau d'art vivant le plus régionalisé au Québec, ne serait-ce que parce que seulement 30% de nos membres sont à Montréal.

Le RCAAQ participe de très près et très activement aux démarches de l'ensemble du milieu artistique professionnel québécois pour que les différents conseils des arts qui soutiennent les démarches artistiques et qui tous manquent des fonds nécessaires pour remplir convenablement leur mission reçoivent des divers niveaux de gouvernement qui les soutiennent les budgets nécessaires. Nous le faisons pour le Conseil des arts et des lettres depuis quatre ans. Nous avons entrepris ce mouvement à Montréal depuis quelques semaines; nous l'avons fait savoir aux autorités fédérales. Nous le faisons aujourd'hui à Québec, demain à Saguenay et à Gatineau. Les artistes et leurs organisations veulent qu'il y ait adéquation entre le discours proculturel et les moyens qui doivent venir avec lui.

L'art actuel à Québec

Dans la ville de Québec, huit centres d'artistes sont membres de notre organisation. L'apport de ces huit membres à notre organisation et à la vie artistique et culturelle du Québec est considérable. Le Lieu a réalisé au cours des 20 dernières années un travail unique d'animation urbaine et artistique dans les domaines de la performance et de la manœuvre; il publie la revue *Inter*, a mis sur pied les Éditions Intervention et organise festivals, biennales et rencontres des meilleurs artistes de la performance provenant du monde entier.

La chambre blanche est reconnu au Québec et à l'étranger pour avoir organisé et développé pour la première fois sur une grande échelle le concept de la résidence d'artistes, maintenant devenu un incontournable de l'accueil artistique au Québec. Le centre VU offre un espace aux manifestations photographiques de haut niveau. Engramme, en plus d'offrir

des ateliers de gravure et de sérigraphie, a développé un programme d'échanges avec un organisme similaire en Flandre. Les centaines de personnes qui assistent aux projections organisées par la Bande vidéo prouvent dans quelle estime les tiennent leurs concitoyens. Avatar joue un rôle unique au Québec dans la diffusion et la production de l'art audio. L'art des femmes trouve à Vidéo Femmes un espace privilégié. L'œil de Poisson offre des ateliers de sculpture sur bois et métal et une programmation extrêmement diversifiée. Les Productions Recto-Verso jouent un théâtre d'avant-garde dont la renommée dépasse les frontières de la région de Québec. Tous ces organismes ont tenu ponctuellement des événements d'art comme Mirabili Visu, la Manif d'art de Québec, l'Année photographique ou encore Lascas, tout récemment, dans un échange avec des artistes mexicains. Certains de ces événements ont été couronnés ou mis en nomination aux Prix de la Ville de Québec.

Grâce aux centres d'artistes, l'art actuel est bien présent à Québec, défendu par des professionnels dévoués, compétents et imaginatifs et endossé par le jugement de leurs pairs au Québec et au Canada. Les échanges que chacun de ces organismes entretient avec l'étranger contribuent à faire de Québec une place actuelle, reconnue dans le monde entier.

C'est pourquoi, le RCAAQ est particulièrement fier d'appuyer auprès des autorités de la nouvelle ville toute initiative qui faciliteraient à nos membres québécois un meilleur accès au financement et à de l'aide spécifique.

Une urgence: un Conseil des arts de Québec autonome et riche

Pour reprendre les termes utilisés par Monsieur L'Allier dans le document de présentation de cet avant-projet, nous reconnaissons tout comme lui que les ressources financières de la Ville "doivent appuyer prioritairement l'action des institutions et des organismes culturels, des artistes... qui sont les leaders de notre développement culturel."

Toutefois, les pages 34 et 35 de l'avant-projet de Politique culturelle contredisent cette bonne volonté affichée en s'interrogeant sur la pertinence de mettre sur pied un Conseil des arts dont l'existence ne serait justifiée que par de nouvelles ressources financières. Surtout, on y suggère de donner à ce Conseil des arts, devenu métropolitain, "un rôle d'organisme aviseur relativement à des problématiques culturelles spécifiques."

La ville de Québec renonce à créer son propre Conseil des arts en émasculant le Conseil métropolitain proposé de toute fonction qui s'apparente de près ou de loin à celle d'un conseil des arts. Car, un organisme aviseur n'est en aucune façon un Conseil des arts qui

doit être un organisme indépendant et apolitique travaillant de façon autonome (*arm's length*) à distribuer des fonds publics aux artistes et aux organismes artistiques.

L'organisme proposé dans l'avant-projet devrait plutôt porter le titre de Comité culturel consultatif. Ceci éviterait toute confusion des genres. Et nous reviendrons ainsi à la question principale : la ville de Québec se conformera-t-elle à la loi?

Finalité d'un Conseil des arts

Dans une étude faite par le Conseil des arts et des lettres du Québec, qui cite des parties de la loi 170 et notamment l'article 1.6.1 , on y décrit les fonctions qui attendent les nouveaux conseils des arts:

"Faire l'inventaire et maintenir une liste permanente des associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes qui participent à la vie artistique et culturelle sur leur territoire; Harmoniser, coordonner et encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel sur leur territoire;

Dans les limites des fonds disponibles, désigner les associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes et les événements artistiques ou culturels qui méritent l'octroi d'une subvention; le conseil devra fixer le montant de cette subvention et en recommander le versement par la ville."

Il est enfin précisé que le conseil de la ville pourra, par règlement, "accorder au conseil des arts tout autre pouvoir ou lui imposer tout autre devoir qu'il juge de nature à lui permettre de mieux atteindre ses fins."

Renoncer à créer un Conseil des arts dans la deuxième municipalité du Québec, Capitale nationale de surcroît, confine les artistes et les organismes artistiques de Québec à l'infantilisation de leur action et à un manque flagrant de reconnaissance. Or, cette communauté a besoin d'une politique vigoureuse qui prenne en compte ses besoins. Manifestement, Québec en est loin, puisque les organismes de cette ville sont constamment à refaire un membership dont la plus grande partie quitte la ville pour Montréal. Comment Québec ne réussit-elle pas à faire ce que réalise Chicoutimi ou Saguenay : garder sur son territoire ses forces vives? Le prestige de cette ville sera-t-il exclusivement consacré à une dominante industrie touristique? Québec oubliera-t-elle son rôle national en donnant le très mauvais exemple d'une ville qui refuse un conseil des arts, là où elle devrait servir de guide et de modèle à d'autres municipalités du Québec? La ville entend-elle se cantonner dans des actions ponctuelles artistiques plus ou moins professionnelles ou acquérir le prestige d'une grande cité éclairée dont l'action culturelle est fondée sur les arts vivants et professionnels?

Le Québec et la communauté artistique attendent les gestes que posera Québec, comme une bouffée d'air frais. Reviendrait-elle sur des principes qui ont été le levain de la création artistique dans ce pays depuis 1956, lorsque fut créé le premier conseil des arts du Canada (celui de Montréal) que ce recul réduirait cette ville à un rôle de capitale sous-régionale.

Ni le conseil municipal, ni le Service de la culture, ne doivent s'arroger le droit de décider qui mérite ou non un soutien à la création. Les milliers de conseils des arts américains ou britanniques et les 400 qui existent au Canada remettent aux pairs le soin de sélectionner celles et ceux dont le travail doit être soutenu. De la même façon que les Conseils de la recherche scientifique s'en remettent aux chercheurs eux-mêmes pour décider des choix à faire. Les arts et les sciences exigent des jurys spécialisés pour faire des choix éclairés.

Nous demandons aux autorités de la ville de Québec de faire confiance aux artistes et aux créateurs. Nous leur demandons d'accepter sans restriction aucune les exigences de la liberté et de la création. La ville de Québec doit répondre favorablement aux artistes et à leurs organisations professionnelles. Nous demandons à Québec de créer un Conseil des arts autonome, qui distribuera des subventions aux organismes artistiques et sera doté d'un budget de 4 millions \$ annuellement pour le soutien à la création contemporaine.

Source: publié le 17 décembre 2002 par le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, téléphone (514) 842-3984.